

Pour l'an neuf

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **6 (1930-1931)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-705946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

manifesta dans les pays vaincus : les gouvernements furent renversés, la révolution éclata partout.

C'est ce moment que choisirent chez nous les chefs révolutionnaires pour tenter de réaliser leurs projets : renverser le gouvernement fédéral et prendre possession du pouvoir. Un spectacle affligeant se déroula sous nos yeux. Ces tristes meneurs réussirent à déclencher la grève générale. Toute activité cessa ; tous les services publics furent paralysés. La patrie fut gravement menacée. Le gouvernement reconnaissant le sérieux de la situation, mobilisa tout de suite une grande partie de l'armée, qui répondit à l'appel avec un enthousiasme admirable. Ce fut un spectacle réconfortant que de voir la tenue résolue de nos soldats, qui ne manqua pas de faire une profonde impression dans tout le pays. Les ambitions des chefs révolutionnaires furent rapidement et définitivement anéanties. La population reprit confiance en elle-même et sa reconnaissance alla à l'armée qui lui avait épargné les pires malheurs.



Mit vereinter Kraft: Gross-Reinemachen in der Kaserne.
Et avec les bras de tous : le grand nettoyage sera plus vite
terminé.

(Dubois)

Mais hélas ! cette mobilisation coûta la vie à nombre de nos soldats. Une grippe perfide, qui ravageait à ce moment tout le continent, fit de nombreuses victimes dans les rangs de l'armée. En accomplissant leur devoir nos hommes tombèrent, eux aussi, au champ d'honneur. A tous ces braves le peuple suisse garde une reconnaissance émue ; preuve en soient les nombreux monuments érigés à la mémoire des soldats morts pour la patrie, témoins muets qui rappelleront aux générations futures l'esprit de devoir et d'abnégation dont fut animée notre armée.

Dans cet ordre d'idées nous allons traiter, question très délicate, de l'emploi de la troupe dans les grèves.

Qu'il soit bien entendu tout d'abord que notre intention n'est point ici de parler politique. Ce sujet est odieux à tous les officiers dès qu'ils ont revêtu l'uniforme, et l'on peut affirmer hautement d'autre part qu'ils n'abusent jamais de leur situation militaire dans un but politique. Conscients de la haute mission de notre armée, désireux de faire régner la bonne harmonie dans les unités qu'ils commandent, ils font en sorte qu'aucune dispute de ce genre ne s'élève au service. Mais il est aussi de leur devoir de réagir en tout temps contre les excitations haineuses et contre les appels à l'indiscipline, d'où qu'ils viennent, et de veiller aux intérêts de l'armée, comme à la sécurité du pays. Il nous paraît donc indispensable d'instruire à fond le soldat sur ce point.

Avec le développement considérable de l'industrie, les causes de conflits entre patrons et ouvriers se sont multipliées. En elle-même la grève n'est pas illicite et dans maintes occasions l'opinion publique peu lui être favorable. Mais il est bien entendu que le droit de grève entraîne une observation stricte de l'ordre public. Un Etat ne saurait tolérer que les chômeurs en contraignent d'autres à chômer, par la menace ou par la force. La grève ne doit être qu'une interruption volontaire du travail. Si elle enfreint cette règle, si elle foule aux pieds le droit commun, si elle menace la propriété privée ou les personnes, si elle se met en rébellion contre les mesures prises par l'autorité, s'il est à prévoir enfin que les représentants habituels de la force publique ne suffiront pas à maintenir l'ordre, il est du devoir du gouvernement de faire appel à la troupe. Il ne saurait exister d'Etat organisé où le premier devoir du gouvernement ne soit le maintien de l'ordre, c'est-à-dire de la sécurité de tous, et où le droit ne lui soit attribué de disposer de la force en cas de résistance à sa volonté, c'est-à-dire à la volonté générale. Qu'advient-il de la liberté individuelle garantie par la loi, si certains meneurs révolutionnaires, faisant dévier une grève à leur profit, pouvaient impunément éloigner du chantier ceux qui désirent continuer le travail et les priver ainsi de leur gagne-pain eux et leurs familles ? Au droit qu'ont les uns de chômer correspond le droit qu'ont les autres de travailler. Il est malheureusement des gens qui pêchent de préférence en eau trouble, pour qui l'ordre public n'entre pas en ligne de compte et à qui tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins. On comprend facilement que ces gens-là soient adversaires de toute mobilisation en temps d'agitation. C'est en effet aux perturbateurs, à ceux qui prétendent lui résister, et à ceux-là seuls, que la troupe se heurte. Elle ne se met pas plus au service du patron — ou du capital, comme on dit aujourd'hui — que de l'ouvrier ; mais elle entend faire respecter la liberté de chacun et la propriété privée, toutes choses que le peuple lui-même a décidé de protéger.

Nous venons de parler de la liberté. Qu'est-ce donc que certains esprits déséquilibrés entendent traduire par ce mot ? La liberté comporterait-elle l'abolition des lois ? Serait-elle la faculté laissée à chacun de faire tout ce qui lui convient ? Voit-on bien quelles seraient les conséquences d'un pareil état de choses ? La société ne saurait se passer de lois et c'est sur leur scrupuleuse observation que notre liberté est basée. Chacun doit s'y soumettre, sachant qu'il peut aussi invoquer leur protection. Sans lois, sans droit, sans ordre établi, la liberté dégénère en tyrannie.

Colonel Schibler.

Pour l'an neuf.

Hier.

Nous avons bien travaillé ! Entraînés par des dévoués nous avons suivi la voie tracée par les fondateurs de notre chère association.

Dans les heures graves nous avons réagi avec patriotisme contre les faibles et les mauvais esprits. Dans les heures sereines nous avons par l'organisation de nos assemblées de Délégués et surtout de nos grandes Journées de Sous-officiers, montré notre force. Modestement, mais avec ténacité, nous avons toujours affirmé notre amour pour l'ordre, la justice et la liberté.

Sans doute, tout ne fut pas parfait dans ce que nous entreprîmes. Mais nous ne sommes que des hommes, avec, ainsi que tous les autres hommes, des défauts et des qualités.

Aujourd'hui.

Nous venons de transformer notre vaillant organe. De gros efforts ont été faits par la direction, l'administration et la rédaction pour qu'il devienne chaque jour plus vivant et plus intéressant. Les sections ont fait de leur mieux pour nous seconder; mais on peut davantage encore! N'oubliez pas, chers correspondants, que vos articles seront toujours les bienvenus et que les retards apportés à leur parution ne nous sont pas toujours imputables.

Au travail!

La vague rouge déferle sur notre pays comme sur le monde entier. La Suisse a compris l'importance de son armée. Et le budget militaire, après d'âpres discussions, est enfin voté dans le sens que nous désirions.

1930 s'achève dans une atmosphère inquiète. A nous de veiller!

Demain.

Que sera 1931? Il sera ce que nous le ferons! Genève prépare minutieusement nos grandes Journées, encore lointaines, et qui affirmeront dans la capitale du monde la vitalité de l'armée suisse! Plus près de nous, les concours de skis d'Einsiedeln nous donneront dans quelques jours l'occasion de nous retrouver tous réunis! Venez-y nombreux! La moisson est grande, il faut beaucoup d'ouvriers! Tous, venez, soldats suisses, prêter main-forte aux Sous-Officiers, qui veillent avec tant d'autres sur le glorieux patrimoine que nous ont laissé nos aïeux. La guerre est à nos portes. Il serait puéril de vouloir l'ignorer. Notre force nous a fait respecter de l'étranger jusqu'à présent. Préparons l'avenir et ne croyons pas les faux prophètes!

Hier a montré ce dont nous sommes capables; aujourd'hui nous trouve prêts aux grandes choses de la garde de la patrie. Que demain soit tel que nous l'avons préparé. C'est-à-dire un demain de paix, de travail et de prospérité pour notre Suisse bien-aimée que nous sommes décidés à défendre jusqu'à la mort!

1er lieutenant Dunand.

L'armée-type.

Dans «La Volonté» de Paris, l'excellent journaliste qu'est Ernest Judet rapporte les paroles prononcées, récemment à la Société des Nations par le délégué anglais Robert Cecil. L'armée suisse, purement défensive, n'est-elle pas le type de toutes les armées de demain?

En septembre dernier, dans cette curieuse salle des Pas-Perdus de la Société des Nations, où se pressent tant de journalistes des deux mondes, où se parlent toutes les langues du globe, les accents éclatants d'une musique martiale frappèrent tout à coup nos oreilles. Par les fenêtres immédiatement ouvertes, nous vîmes, défilant, les troupes revenues de leurs grandes manœuvres annuelles: autour de moi, certains confrères parurent surpris qu'il existât une armée suisse, surtout de si belle et de si fière apparence. Plusieurs manifestèrent même une sorte de réprobation mêlée d'inquiétude, comme si ce spectacle guerrier contrastait avec le noble rôle de Genève et la mission pacifique qui caractérise la République fédérale.

L'ignorance historique, dont témoignaient ces sentiments exprimés naïvement, est à la racine de beaucoup de jugements superficiels sur les institutions helvétiques: on ne sait pas assez combien elles sont en avance, pour l'évolution démocratique, sur celles d'Etats plus puissants, mais moins adaptés aux besoins et aux vœux

d'une société nouvelle. A l'heure émouvante où toutes les nations cherchent comment elles pourront désarmer, mais dont la sincérité hésite et tâtonne péniblement, n'est-il pas édifiant que le premier délégué du gouvernement travailliste anglais, lord Robert Cecil, pacifiste convaincu et dévoué à la conciliation internationale, ait prononcé ces paroles mémorables?

«Tous les membres de la Commission seront certainement d'accord avec moi pour reconnaître que le «système de milices, organisé par la confédération suisse, représente la solution la meilleure, lorsqu'il s'agit de créer une armée qui ne poursuit qu'un but «exclusivement défensif et qui ne peut en poursuivre un «autre. S'il était possible d'étendre ce système au monde «entier, alors nous verrions disparaître les graves appréhensions que suscite de nouveau aujourd'hui l'existence «de grandes armées. Alors aussi on aurait atteint les «objectifs que vise la S.D.N. en s'efforçant de limiter les «armements.»

C'est qu'en effet la Suisse est le seul pays où le militarisme, justement condamné dans son principe par ses excès et ses folies, ne saurait se confondre avec l'armée; il y est tout à fait inconnu. L'heureux accord d'une irréprochable politique, où nul ne soupçonnera la moindre arrière pensée d'agression, encore moins de conquête, avec l'amour d'une indépendance garantie par la stricte défensive, écarte les équivoques, supprime les méfiances et anime la masse des citoyens, sauf quelques centaines de protestataires isolés pour l'accomplissement du devoir militaire, auquel personne n'entend se dérober. L'originalité la plus rare des mœurs publiques ainsi formées se marque dans la volonté générale d'associer indissolublement ces deux mots, patrie et neutralité. Si bien que pour ce principe de neutralité, jugé ailleurs abstrait, vague et froid, les Suisses se passionnent et accepteraient de mourir, si la nécessité s'imposait d'un pareil sacrifice.

Jaurès, admirateur enthousiaste de leur système, le préconisait déjà comme un modèle. Il a justement observé que cette organisation essentiellement populaire ne s'expliquerait pas sans les traditions très anciennes: «Au contraire, disait-il, dans la France de l'ancien régime qui n'a été arrachée aux tyrannies dispersées de la féodalité que pour tomber sous le despotisme concentré de la monarchie absolue, les milices ont commencé comme une servitude, comme une corvée royale.» Au début, ces milices, plus provinciales que nationales, étaient uniquement destinées à protéger le sol natal et le foyer familial: mais Louis XIV, ayant épuisé les ressources mercenaires du service étranger, viola le contrat du prince avec le peuple pour appeler aux frontières, et par delà, des miliciens détournés de leur fonction primitive. A Malplaquet, pour la première fois, brillèrent héroïquement les soldats français enrôlés dans les luttes européennes. Tout le dix-huitième siècle fut rempli de révoltes contre des appels dont l'illégalité et le but répugnaient surtout aux villageois: les cahiers de la Révolution portèrent donc en première ligne l'abolition des milices.

Le service de paix a chez nous contre lui ces souvenirs irritants et un sentiment très vif qui fait admettre le devoir de guerre, mais rend ennuyeux ou odieux le travail d'instruction et surtout les convocations répétées de réserves. L'esprit de l'armée suisse est différent: elle est solide pour deux raisons qui intéressent la troupe et les cadres. Le simple milicien se consacre sans une plainte, joyeusement, aux quelques semaines très réduites que réclame le dressage des recrues: les officiers de complément, en nombre très supérieur aux offi-